



Commune de LE CAILAR (Gard)

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR LA
RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET LE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT
DE LA COMMUNE DE LE CAILAR**

Par arrêté municipal n° 155-2025 en date du 7 octobre 2025, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme et sur le projet d'assainissement de la commune de Le Cailar.

Les dossiers soumis à l'enquête publique mis à la disposition du public en mairie et sur le site internet de la Commune : <https://lecailar.fr/municipalite/urbanisme/> comportent l'ensemble des pièces réglementaires ainsi que l'avis des personnes publiques associées.

A cet effet, Monsieur André CARRIERE, ingénieur hydraulicien, retraité, a été désigné Commissaire Enquêteur titulaire par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

**L'enquête publique se déroulera du 3 Novembre au 4 décembre 2025.
Les dossiers pourront être consultés aux heures d'ouverture de la mairie**

Monsieur Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Le Cailar, selon les dates et horaires indiqués ci-dessous :

- Le lundi 3 Novembre de 9h à 12h
- Le jeudi 20 Novembre de 14h à 17h
- Le jeudi 4 Décembre de 14h à 17h

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations sur le projet de révision du PLU et le zonage d'assainissement pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé à l'accueil de la mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur :

**Monsieur Le Commissaire Enquêteur – Enquête publique PLU
Mairie de Le Cailar – 1 place Ledru Rollin 30740 Le CAILAR**

ou par voie électronique à l'adresse suivante : revisionplu@communelecailar.fr

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public, dès qu'ils auront été transmis à la commune, ainsi que sur le site internet <https://lecailar.fr/municipalite/urbanisme/>



Le Maire,

Joël TENA

